

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) de Côte d'Ivoire informe les retraités et les accidentés du travail bénéficiaires d'une pension de retraite et/ou d'une rente, résidant hors du territoire ivoirien, que le contrôle annuel de leur existence physique s'effectuera **du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023**.

A cet effet, ils devront prendre toutes les dispositions utiles afin de faire parvenir à ***l'Agence de Prévoyance Sociale des Prestations Extérieures***, par courrier électronique (apex.info@cnps.ci) ou par voie postale (**01 BP 317 ABIDJAN 01**), les pièces ci-dessous citées dont la date d'établissement doit être postérieure au **31 Août 2023** :

Pour les retraités :

- **Certificat de vie ;**
- **Certificat de vie et entretien des enfants âgés de moins de 21 ans (pour la bonification) ;**
- **Attestation de résidence fiscale** (pour les assurés dont la pension est supérieure à **300 000 FCFA** et qui sont ressortissants d'un pays ayant une convention de non-imposition avec la Côte d'Ivoire) ;
- **Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.**

Pour les conjoints survivants :

- En plus des pièces ci-dessus citées, le conjoint survivant devra produire **un certificat de non remariage.**

Pour les rentiers :

- **Certificat de vie.**
- **Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.**

NB : Les originaux des pièces transmises par courrier électronique doivent suivre par la voie postale.

LA DIRECTION GENERALE